



PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, tenue le 16 septembre 2020 à 9 h 00 en téléconférence.

PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane Maher, maire de la Ville de Saint-Jérôme
Monsieur Paul Germain, maire de la Ville de Prévost
Madame Louise Gallant, mairesse de la Municipalité de Sainte-Sophie

Est également présente :

Madame Danielle Clément, directrice générale secrétaire-trésorière de la Régie

2020-09-16/1125

ITEM 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE 16 SEPTEMBRE 2020

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La présente séance soit et est ouverte à 9 h 05.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-09-16/1126

ITEM 2

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 16 SEPTEMBRE 2020

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU QUE :

L'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-09-16/1127

ITEM 3

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AOÛT 2020

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

Le procès-verbal de la séance régulière tenue le 16 septembre 2020 est approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-09-16/1128

ITEM 4

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES

ATTENDU QUE la directrice générale secrétaire-trésorière a déposé le registre des chèques pour la période du 20 août au 9 septembre 2020;

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Régie adopte le registre des chèques et les prélèvements automatiques pour la période du 20 août au 9 septembre;

Folio 01932326 :

- chèques portant les numéros 1301 à 1316 inclusivement représentant un montant de 87 770,06 \$;
- prélèvements automatiques pour les dépenses effectuées auprès de différents fournisseurs représentant un montant de 16 255,92 \$;
- prélèvements automatiques pour les salaires versés représentant un montant de 45 001,63 \$

QUE le conseil de la Régie autorise le paiement des dépenses pour lequel ces chèques et prélèvements ont été émis;

QUE la directrice générale secrétaire-trésorière certifie par la présente que la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des crédits budgétaires nécessaires aux activités financières et d'investissement de la Régie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-09-16/1129

ITEM 5

RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD ET LA FONDATION DU CÉGEP DE SAINT-JÉRÔME, CONJOINTEMENT AVEC LE CÉGEP DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE la Fondation du Cégep de Saint-Jérôme, conjointement avec le Cégep de Saint-Jérôme, exploitent des clubs de sportifs de niveau collégial;

ATTENDU QUE la Fondation du Cégep de Saint-Jérôme, conjointement avec le Cégep de Saint-Jérôme, souhaitent utiliser l'aréna régional de la Rivière-Du-Nord pour y tenir les pratiques et les parties de hockey du club de hockey Les Cheminots du Cégep de Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-Du-Nord accepte de louer des heures de glace pour les saisons 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 selon le protocole d'entente:

Il est proposé par monsieur Paul Germain

ET IL EST RÉSOLU QUE :

1. La Régie approuve la signature du protocole d'entente à intervenir avec la Fondation du Cégep de Saint-Jérôme, conjointement avec le

Cégep de Saint-Jérôme, relatif à la location des heures de glace pour les saisons 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025;

- 2. Que le président et la directrice générale secrétaire-trésorière soient autorisés à signer ledit protocole pour et au nom de la Régie**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ITEM 6

RÉSOLUTION AUTORISATION LA PROLONGATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA TENUE DE LA CONCESSION ALIMENTAIRE À L'ARÉNA RIVIÈRE-DU-NORD

ATTENDU l'état d'urgence entraîné par la pandémie de la Covid-19 a forcé, en mars 2020, la fermeture de plusieurs endroits publics, dont l'aréna Rivière-du-Nord;

ATTENDU que depuis cette fermeture, la concession alimentaire, tenue par l'entreprise 2855-2321 Québec inc. n'a pas été en mesure d'exploiter leur commerce dans l'aréna;

ATTENDU QU'en date de septembre 2020, il n'est toujours pas prévu qu'ils puissent opérer leur concession sur une base régulière;

ATTENDU QUE la situation a entraîné une baisse de revenus considérable pour la concession;

ATTENDU QUE le concessionnaire a demandé à la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord de prolonger exceptionnellement leur protocole d'entente pour une année supplémentaire, soit jusqu'en juin 2022.

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU :

- 1. Que le conseil de la Régie approuve le prolongement exceptionnel du protocole d'entente entre la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord et 2855-2321 Québec inc. pour la tenue de la concession alimentaire dans l'aréna.**
- 2. Que le président et la directrice générale secrétaire-trésorière soient autorisés au besoin tout document donnant effet à la présente.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-09-16/1130

ITEM 7

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

2020-09-16/1131

ITEM 8
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La présente séance soit et est levée à 9 h 18.

Stéphane Maher,
Président

Danielle Clément,
Directrice générale
Secrétaire-trésorière